

Procès-Verbal du Conseil d'école 1

réuni le Mardi 7 Novembre 2023, à 18h15

Présents :

Directrice	Mme PRINCIVALLE (<i>Présidente du Conseil</i>)
Enseignants Maternelle	Mmes CHAUDESAIGUES, SARTIN, KRIM M. TRAORE
Enseignants Élémentaire	Mmes MORIAMEZ, BOVINELLI, LE JOLY, FISCHER, HOFMANN, HAMEL, MERRIEN et CRAVELLO M. ETIENNE
RASED	Mme PICARD LANG
Les représentants des parents des élèves	Mme Drouet ; Mme Jeannel ; Mme Khoudour ; Mme Lefevre ; Mme Muneret ; Mme Amalakh ; Mme Antonin ; Mme Bergala
Mairie /Élué	
D.D.E.N.	

Excusés / Absents :

I.E.N.	Mme BOUMAACHOUR HARFOUCHE absence <i>excusée</i>
Mairie /Élué	Mme CHASSIN absence <i>excusée</i>
D.D.E.N.	M. FAURE absence <i>excusée</i>
RASED	Mme BRAULT et M. GOMES <i>absences excusées</i>
Infirmière scolaire	Mme RAOUL absence <i>excusée</i>
Mairie/ ATSEM	Excusées : Mmes COLIN et LUCIANO
Mairie/Responsables des temps périscolaires	Excusées : Mmes ANDREZO et TAILLARDAT
Parents représentants	Excusés : Mme Delavaze ; Mme Manioc ; Mr Edah ; Mme Slimani ; M. Muneret et Mme Perrot(suppléante) ;Mme Neves Barache (suppléante) ;M. Weber (suppléant) ;Mme Slimani (suppléante) et M.Mehdi (suppléant)

Secrétaires de séance : Mme FISCHER et Mme YEO DROUET sont désignées pour rédiger le PV de ce conseil. Il sera transmis et validé par la présidente du conseil, Mme Princivalle qui se chargera également de sa diffusion.

Ordre du jour :

1. Tour de table des participants et rappel des missions du conseil d'école
2. Présentation de l'équipe enseignante et de l'organisation pédagogique de l'année 2023-2024 (313 élèves pour 13 classes) ;
3. Présentation des représentants des parents d'élèves élus le 13 octobre 2023 et bilan des élections ;
4. Présentation de la responsable des temps périscolaires ;
5. Présentation et validation du nouveau règlement de l'école ;
6. Informations sur la sécurité dans l'école et autour des quatre portails de l'école ;
7. Bilan de la rentrée du 4 septembre 2023 et de la première période ;
8. Présentation de l'avenant du projet d'école ;
9. Bilan des actions de la commune et questions des représentants ;
10. Présentation de l'organisation des APC, du soutien renforcé et des stages de réussite éventuels ;
11. Présentation des évaluations nationales ;
12. Présentation du Carnet de suivi des Apprentissages des Maternelles et du Livret Scolaire Unique Numérique ;
13. La gestion du personnel absent (atsems et enseignants) ;
14. Informations concernant les outils de communication utilisés par l'école ;
15. Prochaines dates des conseils d'école.

1/ Tour de table des participants et rappel des missions du conseil d'école

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement,
- établit le règlement intérieur du conseil d'école et les modalités de délibérations,
- informe des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée,
- établit le projet d'organisation du temps scolaire (valable 3 ans),
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école,
- statue sur propositions des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école et adopte le projet d'école,
- donne son accord pour l'organisation des activités éducatives, sportives et culturelles,
- donne son accord pour le programme d'actions prévu par le conseil école-collège,
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école,
- informe sur les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers,
- informe sur l'organisation des aides spécialisées

2/Présentation de l'équipe enseignante et de l'organisation pédagogique de l'année 2023-2024 (313 élèves pour 13 classes) ;

L'école se compose de **4 classes de maternelle** et de **9 classes d'élémentaire**.

Mme PRINCIVALLE est chargée de la direction tous les jours.

Une équipe enseignante enfin stable avec l'arrivée de deux enseignants, Mme Cravello et M.Traoré.

Nombre d'élèves inscrits = **90** en maternelle et **223** en élémentaire (= **313** au total au 06 novembre 2023)

L'effectif de l'école est donc encore en hausse. Il y a + 10 élèves par rapport à l'an passé. L'effectif est très variable depuis la rentrée. Mme Princivalle a déjà effectué 11 radiations et procédé à 7 inscriptions. Il est rappelé de bien suivre la démarche de radiation indiquée dans le règlement de l'école afin d'offrir des effectifs prévisionnels les plus justes possibles.

Une moyenne de 24 élèves par classe est très appréciée par les enseignantes et les parents d'élèves. Cette moyenne a permis de constituer des classes de GS, de CP et de CE1 avec des effectifs inférieurs ou égaux à 24. Les résultats aux évaluations démontrent l'impact et la nécessité de maintenir ces effectifs. Les classes de PS ont un effectif inférieur permettant une entrée à l'école dans des conditions optimales. La classe de CE2 et les classes de cycle 3 sont légèrement plus chargées mais permettent d'offrir un travail aussi efficace et adapté à chaque élève. Pour les prévisions des effectifs de l'année scolaire 2024-2025, Mme PRINCIVALLE rappelle qu'il serait souhaitable de veiller à maintenir tous les élèves de GS de Jouvét dans l'école dans la mesure du possible. Elle souhaiterait également un effectif prévisionnel plus juste. Elle rappelle que celui de l'an passé annonçait 293 élèves. Il y a donc un différentiel de - 20 élèves, ce qui représente presque une classe.

Structure pédagogique au 6 novembre 2023												
Nom de l'école	EM/EE	N° de classe	Niveau	Nombre d'élèves prévu	Niveau 2 (si double niveau)	Nombre d'élèves niveau 2 prévu	PE (si connu)	Colc				
LOUIS JOUVET	EM	1	PS	22			Mme Chaudesaigues et Mme Chatin	22				
LOUIS JOUVET	EM	2	PS	13	MS	10	Mme Sartin	23	PS	35	35	
LOUIS JOUVET	EM	3	MS	16	GS	6	M, Traoré	22	MS	26	26	
LOUIS JOUVET	EM	4	GS	23			Mme Krim	23	GS	29	29	
TOTAL EM								90	EM	90	23	
LOUIS JOUVET	EE	1	CP	23			Mme Merrien	23				
LOUIS JOUVET	EE	2	CP	23			Mme Moriamez T2	23				
LOUIS JOUVET	EE	3	CP	7	CE1	16	Mme Bovinelli T1	23				
LOUIS JOUVET	EE	4	CE1	20	CE2	4	Mme Hamel T2	24				
LOUIS JOUVET	EE	5	CE1	18	CE2	7	Mme Le Joly	25	CP	53	53	
LOUIS JOUVET	EE	6	CE2	26			Mr Etienne T2	26	CE1	54	54	
LOUIS JOUVET	EE	7	CM1	27			Mme Fischer T1	27	CE2	37	37	
LOUIS JOUVET	EE	8	CM1	11	CM2	15	Mme Hofmann	26	CM1	38	38	
LOUIS JOUVET	EE	9	CM2	26			Mme Cravello T2	26	CM2	41	41	
TOTAL EE		9						223	EE	223	24,8	
TOTAL groupe scolaire		13						313	EP	313	24,1	

Les 4 classes de Maternelle

CLASSES	Effectifs	Enseignantes	ATSEMS	AESH
PS	22	Mmes CHAUDESAIGUES et CHATIN (le vendredi)	Mme COLIN	
PS/MS	13+ 10 =23	Mme SARTIN	?	
MS/GS	16+6 =22	M. TRAORE	Mme LUCIANO	
GS	23	Mme KRIM	?	

• Les 9 classes d'élémentaire

	CLASSES	Effectifs	Enseignants	AESH
Rez de chaussée	CP-a	23	Mme MERRIEN	
	CP-b	23	Mme MORIAMEZ	
	CP/CE1	7+16 =23	Mme BOVINELLI	Mme LEFEUVRE/2 élèves M.KIPRE LAGO/1 élève
1 ^{er} étage	CE1/CE2	25	Mme LE JOLY	Mme LEFEUVRE/2 élèves + 2 élèves en attente d'une notification
	CE1/CE2	24	Mme HAMEL	Mme MAJDADI/1 élève M.KIPRE LAGO/1 élève
	CE2	26	M. ETIENNE	Mme BOUDJEMA/1 élève
	CM1	27	Mme FISCHER	Mme BOUDJEMA/2 élèves
	CM1/CM2	11+15 =26	Mme HOFMANN	
	CM2	26	Mme CRAVELLO	Mme BOUDJEMA/1 élève

• **Les AESH :**

4 AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap) interviennent actuellement auprès de 11 élèves répartis dans différentes classes. 2 élèves sont en attente de la nomination d'une AESH. Plusieurs dossiers sont également en étude pour obtenir une aide humaine.

• **Le R.A.S.E.D. : (= Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)**

Sur notre école, il y a 3 membres du RASED qui travaillent en étroite collaboration avec l'équipe enseignante pour les aider à accompagner au mieux leurs élèves en difficulté sur le temps scolaire. Ils interviennent également auprès d'autres écoles de la circonscription. Le RASED pourrait être sollicité s'il y a une situation de harcèlement dans l'école. Une plaquette de présentation du RASED est mise en annexe à ce PV.

-Il y a M. GOMES qui est enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle et Mme PICARD LANG qui est enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique. Ils interviennent plus particulièrement auprès des élèves du CP au CE2.

-Il y a également une psychologue de l'Éducation Nationale, Mme BRAULT qui assiste l'équipe et qui peut intervenir auprès des enfants. L'autorisation des parents est toujours demandée au préalable. Les familles peuvent également la solliciter en l'appelant au 01.39.22.04.62.

-Les membres du réseau travaillent également avec les enseignants de GS et CP pour organiser la liaison GS-CP en fin d'année, ainsi que pour l'aide à la première scolarisation des TPS/PS en début d'année.

• **La médecine scolaire (de la GS au CM2) :**

-Médecin scolaire : Docteur ALVAREZ/CMS d'Achères joignable au 01.39.11.16.40 ou par mail au cms.acheres@ac-versailles.fr.

-Infirmière scolaire : Mme RAOUL//CMS d'Achères joignable au 01.39.11.16.40 ou par mail au cms.acheres@ac-versailles.fr.

• **La PMI (de la TPS à la MS) :**

-PMI d'Achères : 13 rue Jacob Courant – 78300 POISSY

Infirmière puéricultrice : Sandrine JAFFRES

Territoire d'Action Départementale Seine Aval

Secteur d'action sociale de Poissy

Standard PMI : 0801.801.078

3/ élections des représentants des parents d'élèves

***Résultat des élections du 13 octobre 2023 : Bilan du vote en distanciel :** 226 bulletins sur 432 votants ; soit **53.24 % de taux de représentation** ! Une participation en hausse qui peut s'expliquer par la présence d'une seule liste et la forte implication des représentants tout au long de l'année scolaire.

***Le mode de scrutin uniquement par correspondance** est reconduit à l'unanimité.

***Les 18 représentants élus sont :**

Mme Drouet ; Mme Jeannel ; Mme Khoudour ; Mme Delavaze ; Mme Manioc ; Mme Bergala ; Mme Lefevre ; Mme Muneret ; Mme Amalakh ; M. Muneret ; Mme Antonin ; Mr Edah ; Mme Slimani et Mme Perrot (suppléante) ; Mme Neves Barache (suppléante) ; M. Weber (suppléant) ; Mme Slimani (suppléante) et M. Mehdi (suppléant)

• **Rôle des parents élus :**

Les représentants des parents siègent lors des 3 conseils d'école.

Ils peuvent faciliter la communication entre les familles et l'école, faire des propositions.

Les délégués doivent respecter l'obligation de discrétion qui est commune à tous les membres du conseil.

***Communication des parents représentants :**

La Communication avec les représentants se fait via leur adresse mail **parents.elevs.louisjouvet78@gmail.com**

+ leurs groupes Whatsapp pour les classes ELEM

4- *Présentation de la responsable des temps périscolaires et bilan de la première période

Mme ANDREZO est responsable des temps périscolaires = garderie du matin, cantine, étude, clas, coup de pouce. Leurs outils de communication sont la messagerie **alsh-jouvet@mairie-acheres78.fr** + le téléphone pour les URGENCES au **06.52.75.32.35**

Mme PRINCIVALLE rappelle qu'il faut inscrire son enfant **via le portail familles** pour qu'ils puissent participer aux temps périscolaires ! Elle regrette que cela reste encore compliqué. Tous les jours, elle se trouve face à des élèves non-inscrits. Cela oblige les enseignants et les animateurs à appeler les parents qui ne sont pas toujours joignables pour s'assurer que l'enfant peut bien rester à l'école. Cette négligence souvent répétée de la part de certaines familles fait perdre du temps aux équipes mais surtout place les enfants concernés dans une posture très désagréable. Il est nécessaire d'en prendre conscience et de veiller aux inscriptions obligatoires.

Mme PRINCIVALLE présente l'organisation des temps périscolaires :

*l'accueil du matin (4 animateurs pour une 20aine d'enfants) se fait à partir de 7h30 au portail de la Maternelle à 8h20,

*la cantine (11 animateurs pour 190 enfants environ) de 11h30 à 13h20,

* le coup de pouce (1 animatrice pour un groupe de 5 élèves), tous les jours, de 16h30 à 18h.

* le clas (1 animateur pour 2 groupes de 8), de 16h30 à 18h, le lundi et mardi pour 8 élèves de CE et le jeudi et vendredi pour 8 élèves de CM

* l'étude surveillée (2 ou 3 animateurs + 1 enseignant pour une 50aine), tous les jours de 16h30 à 18h30.

Mme PRINCIVALLE précise que l'école est devenue depuis la rentrée un centre d'accueil de loisirs, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. Elle précise que les classes, les réserves, les bureaux et la salle des Maîtres ne sont pas accessibles aux animateurs sur ces temps.

Mme PRINCIVALLE souligne l'étroite collaboration entre les deux équipes pour assurer un accueil cohérent et bienveillant à tous les élèves sur tous les temps de l'école. Le règlement de l'école s'applique sur les deux temps sauf pour le goûter de l'étude qui reste dans le cartable la journée. Le plan VIGIPIRATE s'applique sur tous les temps de l'école. L'équipe du périscolaire participe à tous les projets de l'école et utilise tous les lieux et matériel de l'école : le jardinage, le compost, les jeux de cour, les jeux du préau, la salle Info, le coin bibliothèque, le patio, la chenille de comportement et valorisation des actions du périscolaire en classe (notamment le poulailler). Un coupon est en cours de préparation. Il sera validé en conseil des maîtres et présenté au prochain conseil d'école : si l'enfant a eu un soin ou un problème de comportement pendant les temps du périscolaire, le coupon sera collé au dos du cahier de liaison.

5/Présentation et validation du nouveau règlement de l'école

*Le règlement intérieur 2023/2024 de l'école LOUIS JOUVET (version parents)

-Le règlement, construit à partir du Règlement départemental des écoles, a été reconduit à l'identique cette année avec l'ajout d'un nouvel alinéa portant sur le plan de prévention et de traitement du harcèlement.

« Art. L. 111-6. Du Code de l'éducation– Aucun élève ... ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire... ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal. »

Dans les écoles, lorsque le maintien d'un élève constitue un risque pour la santé ou la sécurité d'autres élèves malgré la mise en œuvre des mesures arrêtées par le directeur d'école, le DASEN peut demander au maire de procéder à la radiation de l'élève et à son inscription dans une autre école. (Art R 411-11-1).

Concernant les élèves du CP au CM2, le programme PHARe met en œuvre l'ensemble des mesures visant à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et de traitement des situations (Loi n°2022-299 du 2 mars 2022).

L'équipe enseignante organise, dans chaque école 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP au CM2, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales.

Lorsqu'une situation d'intimidation ou de harcèlement survient, le directeur d'école informe l'Inspecteur de l'éducation nationale qui mobilise son équipe ressource PHARe chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge de ces situations. (Le protocole de circonscription en attendant le protocole nationale ou plan de prévention est placé en annexe)

Concernant les élèves de la Petite section à la Grande section, un plan de prévention est mis en œuvre visant à développer les compétences psycho-sociales et à éduquer à la bienveillance et l'empathie.

Les personnels médicaux, les infirmiers, les assistants de service social et les psychologues de l'éducation nationale peuvent accompagner les équipes dans la résolution de situations mettant en jeu la sécurité ou la santé d'un élève.

= Le document est présenté et soumis au vote du Conseil : le règlement 2023/2024 de l'école Louis Jouvét est validé **à l'unanimité**. Mme PRINCIVALLE va publier le règlement sur le site Internet de l'école mais rappelle qu'il va être distribué et collé dans l'outil de liaison de chaque élève. Il est évidemment attendu qu'il soit lu, signé et respecté par tous les parents.

Mme PRINCIVALLE explique que les principales règles sont systématiquement rappelées dans chaque note de rentrée. Elle regrette que persistent des retards répétés tous les matins et des absences encore injustifiées. Elle insiste sur la nécessité de respecter le devoir d'assiduité et de ponctualité. Les retards et les absences répétés ont un impact négatif sur la scolarité des élèves. Il faut en prendre conscience. Comme elle l'a déjà indiqué dans les notes de rentrée, les départs en vacances anticipés seront systématiquement signalés à Madame l'Inspectrice.

***Le règlement intérieur 2023/2024 de l'école LOUIS JOUVET (version élèves)**

- Ce règlement, sous forme de carte mentale, permet une meilleure compréhension des règles pour les élèves. La chenille permet un vrai repère pour apprécier son comportement et les éventuelles actions qu'il peut engendrer. Il est affiché dans toutes les classes et les lieux communs de l'école. Il est également collé dans le cahier de liaison. Chaque enseignant a mené un travail de lecture et de débats autour du règlement. Mme PRINCIVALLE a présenté et expliqué ce règlement et le sens de la chenille à tous les élèves de l'école.

6/ Informations sur la sécurité dans l'école (incendie, PPMS, plan Vigipirate) et autour des quatre portails ;

***Plan Vigipirate Renforcé :** Informations mises en ligne sur le site Internet de l'école, L'école serait vraiment plus en sécurité avec des brise-vue réparés et des panneaux de bois. Les enseignants d'élémentaire signalent l'intervention régulière de la police municipale qui arrêtent des personnes qui observent les élèves dans la cour au-travers des trous du brise-vue. Il est demandé à Mme CHASSIN de relancer les services techniques pour accélérer ces réparations URGENTES.

***PPMS Incendie :** le premier exercice Incendie de cette année scolaire a été réalisé le 30 septembre 2023 ; Tout s'est très bien passé (évacuation des 340 personnes en 2 min 10)

***PPMS Intrusion :** exercice à venir. Les parents seront tenus informés.

***PPMS Mises à l'abri :** exercice à venir. Les parents seront tenus informés.

***PORTAILS DU PARC :** les deux portails du parvis sont utilisés tous les jours par tous (sauf pour les élèves de CM qui utilisent le portail de la rue des Champs, à 16h30). Les enseignantes d'élémentaire insistent pour que les parents ne s'approchent pas trop du portail car cela ne leur permet pas de voir tous les parents. Il est demandé d'installer une ligne au sol à ne pas dépasser. Mme PRINCIVALLE va faire une demande auprès des services techniques. En attendant, des plots seront installés par les enseignantes sur les temps de sorties. Les représentantes insistent une nouvelle fois sur la nécessité d'indiquer AVENUE DE LENINE la présence d'une sortie d'école et de mettre un ralentisseur pour mettre en sécurité les familles et les élèves qui sortent du parc et qui ont besoin de traverser cette avenue très dangereuse. Mme CHASSIN devait se rapprocher des autorités compétentes pour assurer ces installations nécessaires. RAPPEL, il y a toujours de nombreuses intrusions (*pour aller chercher le ballon dans l'école, les jeunes joueurs grimpent par-dessus le portail*) et des jeux de ballons dangereux devant le portail (*le ballon a déjà percuté un bébé dans une poussette, cassé une fenêtre, cassé plusieurs fois l'interphone de l'école et percutent violemment les grilles*). Des enfants/pré-adolescents (*pas forcément inscrits à l'école*) y sont souvent sans surveillance. Ils sont souvent peu respectueux des adultes (*enseignants, animateurs, parents d'élèves*) qui « osent » leur demander d'aller jouer plus loin. A la rentrée 2022-2023, 2 palox ont été installés pour tenter de limiter les jeux de ballon. Deux bancs devaient également être installés. Mme PRINCIVALLE souhaiterait que les bancs soient installés. Mme PRINCIVALLE rappelle que des adultes « insultés » peuvent porter plainte.

***PORTAIL DE LA RUE DES CHAMPS :** Depuis l'installation de panneaux d'information, le portail est mieux fermé au quotidien par les agents municipaux et les livreurs. Les élèves de CM utilisent ce portail à 16h30. Les représentantes trouvent que la rue est dangereuse pour assurer la sécurité de cette sortie. Il est donc demandé à Mme CHASSIN qu'une signalisation indiquant une sortie d'école et invitant à ralentir puisse être rapidement installée. Les représentantes aimeraient récupérer les élèves au portail de la cour de la cantine. Mme PRINCIVALLE demande si cela est possible à Mme CHASSIN sachant que l'équipe n'y est pas trop favorable. La cour de la cantine est souvent occupée par des voitures des agents municipaux. Il y a les containers et le local à chauffage. Le plus pertinent serait de sensibiliser les parents et les automobilistes pour assurer la sortie de la rue des Champs.

7-Bilan de la rentrée du 4 septembre 2023 et de la première période :

-**La Rentrée** s'est vraiment très bien passée. Les familles et les enfants ont bien respecté les consignes et semblaient très contents de retrouver l'école et l'équipe enseignante. L'équipe a remarqué une ambiance chaleureuse. L'ambiance dans les classes est pour le moment très studieuse et les élèves semblent mobilisés pour « bien apprendre ». Les temps forts de l'an passé sont souvent évoqués et soudent les élèves qui sont très motivés pour en organiser de nouveau. Le thème des 5 sens semble être très apprécié par tous.

-**Les actions de la Période 1** ont toutes été très pertinentes. Il y a eu :

-La rentrée en musique

-La rentrée olympique

-La journée nationale de lutte contre les poux

-La journée « Nettoyons la nature »

-les réunions d'information, un grand merci à tous les parents qui se sont mobilisés pendant toute la 1ère période pour rencontrer l'enseignant de leur enfant. Toute l'équipe a pu constater une forte hausse de fréquentation. Cela est encourageant. Il ne faut pas hésiter à demander des entretiens auprès de l'enseignant de votre enfant via l'outil de liaison.

-les journées du photographe, un grand merci à tous les enseignants et les parents qui se sont mobilisés pour les photos « familles », la livraison devrait se faire avant la fin du mois de Novembre (comme indiqué dans la note de rentrée). La période de commande a été prolongée jusqu'au 10/11. Madame Princivalle a les QR codes et peut les fournir.

-le temps fort autour de la vue, un grand merci à tous les élèves et les parents qui se sont mobilisés pour permettre la réussite de ce temps fort de l'école,

-les fêtes des anniversaires : elles sont organisées une fois par mois en MATERNELLE et une fois par période en ELEMENTAIRE, merci à tous pour votre participation ; Attention, les fêtes d'anniversaire ne peuvent pas être improvisées, mais ont lieu à un jour précis à chaque période.

-les sorties au Sax et à la Cité des Sciences : Merci à tous les parents accompagnateurs. Toutes les autres classes sortiront dans l'année.

8/ Avenant au Projet d'école

• **Présentation de l'Avenant annuel du projet d'école** qui a comme ambition la réussite scolaire de tous les élèves et comme levier l'optimisation pédagogique de tous les adultes ressources et de tous les espaces-matériels de l'environnement proche de l'école sur tous les temps de l'école.

• **Présentation de nos actions de l'année pour tous nos élèves autour :**

-**PHARE** : Participation à la journée Non au Harcèlement, le jeudi 9 novembre 2023. Tous les élèves vont participer à différentes actions tout au long de la journée. Tous les élèves du CE2 au CM2 vont compléter un questionnaire anonyme sur le harcèlement, ils pourront donner leur ressenti sur les différents temps de l'école de manière spontanée. Ces questionnaires seront exploités par l'équipe enseignante. Un retour sera évidemment présenté aux élèves et aux représentants lors du prochain conseil d'école. L'équipe est mobilisée pour ne pas laisser installer une situation de harcèlement en invitant les élèves à parler systématiquement à un adulte au moindre fait « violent ».

-**Le label E3D** : jardinage, compost, récupérateur d'eau, poulailler, recyclage, collecte de bouchons, de cartouches et de piles, participation à la journée « Nettoyons la nature ». Les délégués de classe sont également éco-délégués et seront responsables d'un éco-défi.

-Le label JO 2024 : la rentrée olympique + participation à la semaine des Jeux Olympiques et Paralympiques en Avril 2024 ; Une exposition devrait être mise en place autour des jeux olympiques et des athlètes. Toutes les classes et les parents pourront la visiter

-des 5 sens : le thème annuel choisi pour organiser 5 temps forts dédiés aux 5 sens (*cf. le billet du site Internet*)

-du Pôle de Langues Renforcées : actions pédagogiques en plus des heures d'anglais et d'allemand pour favoriser les apprentissages des langues étrangères ; Participation à the St Andrew day (*cf le billet du site Internet*).

-du prix des Incorruptibles, le concours a débuté le lundi 6 novembre 2023 (*cf. le billet du site Internet*). Seuls les classes de cycle 1 et de cycle 2 y participeront. Les classes de cycle 3 participeront **au festival du livre** organisé la semaine du 5 février 2024

-de la p'tite émission : chaque élève de la GS au CM2 va participer à une chronique d'une des deux p'tites émissions de l'année qui seront mises en ligne le vendredi 22 décembre 2023 et le vendredi 5 avril 2024.

-de la Gazette de Louis Jouvét : chaque élève de la GS au CM2 va participer à un article d'une des deux éditions de la Gazette de l'année qui seront mises en ligne le vendredi 9 février 2024 et le vendredi 5 Juillet 2024.

-du P'tit achérois : parcours citoyen avec le conseil des élèves, la participation à la Journée Non au Harcèlement du 9 novembre 2023 (voir le billet sur le site Internet), participation à la journée de la Laïcité du 8 Décembre 2023, une sortie annuelle tous les ans pour chaque élève au Sax-Pandora-Médiathèque, rencontres des acteurs des associations de la ville, participation aux différents temps forts organisés par l'équipe des animateurs sportifs (les foulées scolaires et la semaine olympique et paralympique) ;

Les projets de liaison : Chaque enseignant va offrir un livre à la fin de l'année et ce sera une liaison avec l'année suivante.

-la classe patrimoine en Normandie pour tous les élèves de CM2 : Les élèves de Mme Cravello et de Mme Hofmann partiront avec l'Organisme Côtés Découvertes, du 1^{er} au 3 mai 2024 inclus, visiter le Mémorial de Caen, les plages du débarquement et la tapisserie de Bayeux, explorer leurs 5 sens sur la plage et partager 3 jours de collectivités. Les enseignantes présenteront prochainement plus précisément les modalités du voyage aux parents des élèves concernés lors d'une réunion. Le budget est de 262 euros par élève sans la garantie annulation. Ce voyage devrait être financé environ au tiers par la Caisse des écoles (dossier de demande déposé le 10 octobre 2023), au tiers par les parents des élèves et au tiers par la coopérative de l'école*(*L'équipe remercie tous les parents qui ont déjà fait un don à la coopérative de l'école, un point de situation sera présenté lors du prochain conseil d'école*) et par des actions de financement : mises en vente d'un livre de recettes, d'un tablier, d'une glacière et d'une serviette de plage réalisés par tous les élèves de l'école et mises en vente lors du Gouter Givré et de la fête des fleurs. Une pré-vente sera organisée. Les élèves de CM2 veulent également organiser des ventes de p'tits déjeuners.

Les objectifs de ce projet sont :

Mobiliser toute la communauté autour d'un projet à financer et à vivre ensemble (exposition) afin de consolider le climat bienveillant mis en place.

Valoriser les élèves de CM2 qui ont le privilège de partir en classe patrimoine pour **donner envie de grandir et d'apprendre à tous les élèves de l'école.**

Mobiliser tous les parents et tous les élèves de l'école pour organiser ce voyage afin de valoriser le CM2, **cette dernière année de l'école primaire.** Véritable année charnière entre l'école et le collège, le CM2 va devenir également l'année du voyage.

-des actions de liaison pour réussir son entrée en PS, en CP et en 6^{ème} mais également dans toutes les autres classes : les portes ouvertes dédiées aux futurs PS et aux nouveaux élèves de maternelle + celles dédiées aux futurs CP et aux nouveaux élèves d'élémentaire ; visite du collège ; correspondances entre les élèves ; livre des vacances...

-**La fête des nombres** : Temps fort dédié autour des Mathématiques organisé le 100 -ème jour d'école.

+ **des outils numériques** utilisés dans les classes et dans l'école (VNI, salle Info, Tablettes) ;

Les parents seront bien entendu informés de chaque action via le site Internet de l'école.

9- Bilan des actions de la commune et questions des représentantes :

- L'équipe s'inscrit dans **les objectifs du PEDT** présenté en Octobre 2022 en collaborant avec tous les acteurs de la commune et en utilisant tous les espaces-matériels pertinents dans la réalisation de ses actions pédagogiques inscrites dans son projet d'école ;

-**les équipes des ATSEMS, de l'entretien et de la restauration, des temps périscolaires**, Mme PRINCIVALLE souligne l'implication et le professionnalisme de tous les agents qui sont de véritables partenaires pour l'équipe enseignante. Cette étroite collaboration au quotidien permet d'assurer un accueil bienveillant propice à l'épanouissement de chaque élève et à ses apprentissages ; Cependant, l'école est dotée d'une seule ATSEM plein temps et une ATSEM à mi-temps. Le PEDT précise que chaque école devrait se voir doter de 0,75 d'ATSEM par classe. Il manque donc 1 ATSEM à plein temps + 1 ATSEM à mi-temps.

Depuis le 6 Novembre, il y a 1 seule ATSEM, Mme Colin pour les 90 élèves de maternelle le matin et une autre, Mme Luciano arrive l'après-midi. Les représentants d'élèves vont adresser un courrier à la responsable et se demandent comment peut-on faire des activités avec des petits dans ces conditions ? Que se passe-t-il dans les autres écoles de la ville ? Les enseignants expliquent qu'elles font ce qu'elles peuvent mais c'est évident qu'elles doivent compenser l'absence des deux atsems et que ça prend sur le temps de travail. La directrice vient aider parfois mais ce n'est pas une solution et cela pénalise son travail également.

L'équipe souhaite que soit noté le risque d'épuisement professionnel dans le DUER de l'école. Mme PRINCIVALLE invite les enseignants concernés à compléter le registre de santé et de sécurité au travail de l'école.

-**Les rats** : Mme PRINCIVALLE rassure les membres du conseil, une campagne de dératisation a bien été faite et on ne les voit plus. Le spécialiste a transmis des recommandations au service de la restauration. Mme PRINCIVALLE les a également transmis. Il a été notamment demandé d'installer des bouchons aux containers et de reboucher tous les trous proches des plaques d'égouts.

-**les équipements informatiques**, Mme PRINCIVALLE remercie Mme CHASSIN car toutes les classes d'élémentaire sont bien équipées d'un VNI. L'école est également équipée d'un TNI dans la salle de motricité élargissant le champ des actions de cet espace utilisé également pour les temps forts de l'école.

Une classe mobile est également arrivée, Mme PRINCIVALLE souligne que ces équipements apportent une véritable plus-value pédagogique aux enseignants et remercie Mme CHASSIN. Mme PRINCIVALLE regrette qu'un PC portable n'ait pas été retrouvé après l'été. Il avait été soigneusement rangé avec les autres dans une réserve fermant à clef comme demandé par le service Education. Il va falloir se résoudre à déclarer cette « disparition » au commissariat. Mme PRINCIVALLE précise que tous les PC portables sont pucés et avoue espérer le retour du PC.

-**les sorties** : Pour le moment, il y a 12 cars pour les 13 classes pour des sorties à moins de 30 km de l'école hors Paris. Mme PRINCIVALLE a fait la demande du 13^{ème} car. L'équipe se demande si le budget sax/Pandora pour les fêtes de Noël va être reconduit. Tous les élèves de l'école vont pouvoir faire au-moins une sortie pédagogique en utilisant un des 12 cars mis à disposition par la commune. Mme PRINCIVALLE souligne que ces sorties apportent une véritable plus-value pédagogique aux enseignants et remercie Mme CHASSIN. Cependant, la nouvelle règle complique les espaces culturels à explorer,

-**l'EPS**, Les 9 classes d'élémentaire peuvent bénéficier des équipements sportifs de la commune et d'une seule séquence terrestre de 10 séances d'EPS co-animées par des intervenants sportifs de la commune + une séquence de 10 séances de natation à la piscine de St Exupéry de Poissy pour les élèves de CP-CE2 et CM2. Mme PRINCIVALLE souligne une nouvelle fois la plus-value de ces actions proposées par la commune.

-**le jardinage**, M Drecourt était un intervenant pédagogique indispensable à notre projet E3D mais il n'a pas été remplacé. L'équipe le regrette mais continue les ateliers de jardinage et l'entretien des palox comme elle le pourra.

-**la caisses des écoles**, deux projets ont été déposés (le prix des Incorruptibles (300€) et la classe patrimoine des CM2 (5000 €)) à la Caisse des écoles pour obtenir des aides financières ; L'équipe espère bien que ces projets seront validés pour ne pas décevoir les élèves et les familles et car elle doit engager des frais, notamment pour réserver la classe patrimoine (2724 euros d'acompte à verser au 13 novembre 2023 (+ 6812 euros au 13 février 2023 + 2724 euros au 13 avril puis 1362 euros au 13 mai 2023). Si la caisse des écoles rejette la demande de subvention, l'école devra renoncer à ce projet et devra payer à + de 60 jours avant le départ = 30% du montant total du séjour soit 4087.20 euros.

-**les commandes**, environ 35 euros par an et par élève, l'équipe souligne que cela lui permet de bien équiper l'école et les élèves.

-**les travaux** : les travaux d'été ont refait les toilettes du rdc en élémentaire + les peintures + le sol.
Pour le moment, il reste le brise-vue à réparer en toute urgence et les deux bancs du parvis à installer. La gestion des réparations au quotidien est relativement efficace et cela assure un climat sécurisant pour tous. Mme PRINCIVALLE tient à remercier l'équipe des agents techniques.

-**les photocopies**, L'équipe remercie la mise à disposition d'un quota de 10.000 photocopies par an et par classe. Il faudrait changer les codes, chaque année. L'équipe remercie les familles qui ont donné une ramette de papiers à chaque enseignante.

-**la gestion des élèves en difficulté (le coup de pouce et le clas)** : Mme PRINCIVALLE tient une nouvelle fois à remercier Mme CHASSIN pour le maintien de ces deux actions très pertinentes.

-l'école est devenue **centre de loisirs** tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, Mme Andrezo fait bien le lien entre ces temps et cela est très rassurant. Rappel : **les espaces partagés** sont la salle rased, le préau, la cour de récréation, la salle de motricité, la salle Info, les deux bibliothèques, les toilettes. Le patio et le poulailler sont sous la responsabilité du Périscolaire. Tous les autres espaces sont sous la responsabilité des enseignants.

-**le kit de la rentrée des CP** : C'est un outil très appréciable pour les enseignantes mais il a été noté que les feutres ardoise et le taille crayon n'étaient pas de très bonne qualité.

10-Présentation et Bilan des évaluations nationales :

***LES EVALUATION CP** : Ces évaluations ont été passées la semaine du 11 septembre 2023 (semaine 2 de la P1). **Les 54 élèves de CP présentent 76% d'items réussis en Mathématiques et 75 % en Français.** En septembre 2022, les résultats étaient de 66% en math et 62 % en français. Il est donc noté une forte hausse.

Ces élèves ont évolué dans des classes de GS limités à 24 élèves ; le travail mené dans le respect du protocole pour une entrée réussie en CP et l'ensemble des actions conduites l'an passé peuvent expliquer cette hausse. L'équipe note également sa forte implication pour rencontrer les parents des élèves de GS engendrant des attendus éducatifs plus exigeants et plus bienveillants. La plupart des élèves sont désormais inscrits dans un projet éducatif. Cela est encourageant.

Concernant les résultats de chaque élève :

L'équipe a ciblé tous les élèves en difficultés ; des actions sont déjà en cours sur les temps de classe (pédagogie différenciée) et sur les temps d'APC et du soutien renforcé ; des équipes éducatives vont être programmées rapidement (après les concertations avec le RASED) ; les enseignantes vont établir une liste des élèves pouvant bénéficier du Coup de Pouce (qui débutera le 20 novembre 2023).

L'équipe a été soucieuse de bien remettre à chaque parent les résultats des évaluations de leur enfant lors d'un entretien d'une dizaine de minutes.

Concernant les résultats de tous les élèves :

L'équipe a pu noter :

- Points d'appui, réussites en français et en mathématiques : la compréhension des phrases à l'oral (phrases lues par l'enseignant) + connaître le nom des lettres et le son qu'elle produisent + Lire et écrire des nombres entiers ;
- Difficultés, insuffisances en français et en mathématiques : manipuler des phonèmes + comparer des nombres + résoudre des problèmes + reproduire un assemblage ;

Les enseignantes de CP vont utiliser ces données pour organiser des actions visant la maîtrise par tous des difficultés relevées.

L'équipe va présenter ces évaluations lors du prochain conseil GS/CP qui se réunira avec les enseignantes de l'EM Robert Desnos,

-LES EVALUATIONS CE1 : Ces évaluations ont été passées la semaine du 11 septembre 2023. **Les 54 élèves de CE1 présentent 70% d'items réussis en Mathématiques et 69 % en Français.** Au regard des évaluations passées en septembre 2022, il apparaît une légère hausse en Mathématiques (+2%) et une baisse de 8% en Français.

Concernant les résultats de chaque élève :

L'équipe a ciblé tous les élèves en difficultés ; des actions sont déjà en cours sur les temps de classe (pédagogie différenciée) et sur les temps d'APC et de soutien renforcé ; des équipes éducatives vont être programmées rapidement (après les concertations avec le RASED) ; les enseignantes vont établir une liste des élèves pouvant bénéficier du CLAS (qui débutera le 10 novembre 2023).

L'équipe a été soucieuse de bien remettre à chaque parent les résultats des évaluations de leur enfant lors d'un entretien d'une dizaine de minutes.

Concernant les résultats de tous les élèves :

L'équipe a pu noter :

- Points d'appui, réussites en français et en mathématiques : écrire des syllabes dictées + comprendre des mots et des phrases lus à l'oral par l'enseignant + calculer mentalement + lire et écrire des nombres entiers +
- Difficultés, insuffisances en français et en mathématiques : lire à haute voix un texte + écrire des mots dictés + résoudre des problèmes + soustraire (calcul en ligne) + placer un nombre sur une ligne graduée

Les enseignantes de CE1 vont utiliser ces données pour organiser des actions visant la maîtrise par tous des difficultés relevées.

-LES EVALUATIONS CM1 :

L'équipe n'a pas de comparaison car c'est la première fois qu'elles sont organisées dans notre établissement. Ces évaluations ont été passées la semaine du 11 septembre 2023. **Les 37 élèves de CM1 présentent 70% de réussite aux items de Mathématiques et 75% en Français.**

Concernant les résultats de chaque élève :

L'équipe a ciblé tous les élèves en difficultés ; des actions sont déjà en cours sur les temps de classe (pédagogie différenciée) et sur les temps d'APC et de soutien renforcé ; des équipes éducatives vont être programmées rapidement (après les concertations avec le RASED) ; les enseignantes vont établir une liste des élèves pouvant bénéficier du CLAS (qui débutera le 10 novembre 2023).

L'équipe a été soucieuse de bien remettre à chaque parent les résultats des évaluations de leur enfant lors d'un entretien d'une dizaine de minutes.

Concernant les résultats de tous les élèves :

L'équipe a pu noter :

→ Points d'appui, réussites en français et en mathématiques : Reconnaître les principaux constituants de la phrase + savoir trouver des mots de la même famille + poser et calculer des additions + écrire des nombres entiers,

→ Difficultés, insuffisances en français et en mathématiques : lire à voix haute + utiliser des marques d'accord pour les noms et les adjectifs + mémoriser des faits numériques + numériser des procédures

Les enseignantes de CM1 vont utiliser ces données pour organiser des actions visant la maîtrise par tous des difficultés relevées.

-Les évaluations des élèves de CM2 entrés en 6ème : en attente des résultats. Ils seront présentés lors du prochain conseil d'école.

-Les évaluations des élèves de GS : en attente d'informations. Les parents seront bien évidemment informés de la passation de ces évaluations et un retour sera présenté.

-Les évaluations des élèves de CP en Janvier 2024 : en attente d'informations. Les parents seront bien évidemment informés de la passation de ces évaluations et un retour sera présenté.

11 /Présentation des outils de l'école pour accompagner tous les élèves vers la réussite scolaire

-Les APC, Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont un module de 36 heures annuelles qui anticipent, prolongent ou accompagnent les apprentissages des élèves. Elles permettent aux enseignants de proposer aux élèves des activités que le contexte des 24 heures d'enseignement en classe entière limite (manque de temps, conditions propices, lieux diversifiés, nombre d'élèves...). Chaque enseignant peut choisir ses élèves, ses jours et ses horaires pour organiser ses APC. La participation aux APC est facultative et donc soumise à l'autorisation des parents. Cependant, l'équipe souligne la pertinence de cet outil.

-Les stages de réussite : Il y en a eu un aux vacances de la Toussaint pour les élèves de CM1 Il y en aura sans doute aux prochaines vacances. La participation aux stages est facultative et donc soumise à l'autorisation des parents. Cependant, l'équipe souligne la pertinence de cet outil. Mme PRINCIVALLE note l'engagement à respecter lors de l'inscription de son enfant à un stage de réussite.

-Un nouvel outil : le soutien renforcé. Ces temps de soutien renforcé gérés par Mme Cravello et M, Etienne seront organisés, à l'école, deux mercredis matin par période, de 9h à 12h. Ces temps sont soumis à votre autorisation mais nous tenons à vous rappeler qu'ils peuvent être pertinents pour accompagner votre enfant dans ses apprentissages. Ce sont des élèves de CE2 et de CM2 qui pourront bénéficier des temps de soutien renforcé pendant cette période. La participation au Soutien renforcé est facultative et donc soumise à l'autorisation des parents. Cependant, l'équipe souligne la pertinence de cet outil. Les représentantes se demandent comment cela va s'organiser avec le centre de loisirs présent sur l'école, tous les mercredis matins.

Mme PRINCIVALLE explique que le soutien aura lieu à l'étage, qui n'est pas investi par le centre de loisirs, les enseignants gèrent leur portail, et utilisent la cour de récréation de maternelle. Mais attention à la liaison des enfants qui seraient inscrits au centre de loisirs, si c'est dans l'école (uniquement pour les élèves de CM) ce sera possible, mais pour les enfants qui sont au centre dans un autre lieu, il n'y aura pas de liaison. Il faut prévenir 5 jours à l'avance pour que les parents puissent gérer les inscriptions au centre. Il y aura 8 fois 3h les mercredis matins dans l'année. Pour la période 2, ces deux mercredis s'adresseront aux élèves de CE2 et de CM2. Pour les périodes suivantes, l'équipe, qui veut faire de cette nouvelle action, un outil souple et adaptable, n'est pas encore décidée. Les parents des élèves concernés seront bien entendu informés dans les temps. Un bilan intermédiaire sera présenté au prochain conseil d'école. Mme PRINCIVALLE précise qu'elle a fait une demande auprès du service Education pour pouvoir occuper les locaux sur ces temps hors scolaires. Elle est en attente de la réponse. Elle tiendra informée les représentants de la décision.

12- Présentation du Carnet de suivi des apprentissages des Maternelles et du Livret Scolaire Unique des élémentaires qui seront remis 2 fois dans l'année (fin janvier + fin juin, dates à définir)

-Le carnet de suivi des apprentissages des Maternelles est un document mis en place dès l'entrée en Petite Section de chaque élève qui va être complété tout au long de sa scolarité. Il permet d'observer les réussites et les progrès de chaque élève de la petite à la grande section. Ce carnet est présenté deux fois par an aux parents de chaque élève. C'est un temps de rencontre et d'échanges constructifs pour valoriser toutes les réussites et les progrès de l'élève. Ce carnet est transmis aux enseignantes de CP pour assurer une continuité efficace.

-Le Livret scolaire Unique NUMERIQUE des élémentaires : Le LSU de l'école et du collège (du CP à la 3^{ème}) est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Il est consultable via EDUCONNECT. Il y a pour le moment 41% des comptes activés, 45% de comptes non activés mais informés et donc 14% de comptes non activés et non informés car l'adresse de la messagerie informatique est fautive ou n'a pas été donné. Mme PRINCIVALLE propose aux parents qui rencontrent des difficultés pour se connecter à EDUCONNECT de lui écrire un mail pour qu'elle puisse les aider. Elle précise que le LSU ne sera plus donné dans sa version papier. Le LSU sera présenté deux fois par an aux parents de chaque élève. C'est un temps de rencontre et d'échanges constructifs pour valoriser toutes les réussites et les progrès de l'élève. Le LSU est transmis aux enseignants de la 6^{ème} pour assurer une continuité efficace.

13-La gestion du personnel absent

-Les enseignants absents : En principe, tout enseignant absent est remplacé. Dans le cas contraire, les enfants présents sont répartis dans les autres classes (*sauf si le protocole sanitaire en cours ne l'autoriserait pas; dans ce cas, les parents devraient garder leur enfant : ils seraient évidemment informés au plus vite via le site Internet de l'école (et par les groupes Whatsapp gérés par les représentants des parents d'élèves qui relaieraient l'information)*). Mme PRINCIVALLE note et remercie la collaboration et l'implication des équipes pour gérer ses absences non remplacées qui permettent de maintenir un accueil et une certaine continuité pédagogique. Mme PRINCIVALLE note que les enseignants sont très rarement absents et les remercie pour leur engagement auprès de leurs élèves.

-Les ATSEMS absentes : La responsable des agents de l'école devrait mettre en place des remplacements depuis le début de la rentrée...

14-RAPPEL : Informations concernant les outils de communication utilisés par l'école :

A consulter régulièrement :

- +Le Site Internet,
- +L'outil de liaison de chaque enfant,
- +Le compte Klassly pour les élèves de maternelle,
- +Les affichages du panneau devant l'école,
- +le groupe Whatsapp de chaque classe géré par les représentants des parents d'élèves,

Pour nous contacter :

- +L'outil de liaison de votre enfant,
- +Le mail de l'école : 0780770n@ac-versailles.fr,
- +Le téléphone de l'école pour des informations URGENTES concernant uniquement le temps scolaire.

Des règles de politesse, de courtoisie, de respect et de bienveillance sont évidemment attendues, L'équipe remercie tous les parents qui en font preuve au quotidien.

15/ Dates des prochains conseils d'école

Le conseil d'école n°2	Le conseil d'école n°3
• Le mardi 5 mars 2024 à 18h15	• Le mardi 11 juin 2024, à 18h15

Mme Princivalle tient à remercier tous les participants présents à ce conseil d'école -1- de l'année scolaire 2023-2024.

Secrétaires du Conseil : Mme FISCHER et Mme YEO DROUET

Signature de la présidente du Conseil : Mme Princivall

Corinne PRINCIVALLE
Directrice école primaire Louis Jouvét Achères

06 rue des Champs, 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 01 69
www.ec-jouvet-achères.ac-versailles.fr/

